



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023-27

Travaux bâtiment Mairie : remplacement volets – Menuiserie GALLARD Gilles

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre le remplacement des volets de la mairie devenus vétustes ;

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec l'entreprise Menuiserie GALLAD Gilles dont le siège est à Sault (84) Les Perrets, un devis pour le remplacement des volets du bâtiment Mairie (étage) dont le montant total s'élève à la somme de 20 049.66€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 21/06/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY